

**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
POUR LE PRIX COMMÉMORATIF KEITH G. COLLINS –
CONFIDENTIEL**

Les mises en candidature doivent parvenir à l'ACPIR au plus tard le 31 Janvier 2027.

Important : Veuillez vous assurer que le candidat N'EST PAS informé de sa mise en candidature.

Keith G. Collins, FPAIR, a été président de l'ACPIR (appelée à l'époque « Association canadienne de l'insolvabilité ») en 1980-1981. Il est décédé en 2006 à l'âge de 71 ans. M. Collins était un gentleman et un véritable professionnel. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement lui ont valu le respect des membres de la profession et de la collectivité où il exerçait ses activités. D'un commun accord, l'ACPIR et l'Institut des comptables agréés ont reconnu sa contribution en lui décernant le titre de *fellow*, leur plus haute distinction.

Keith G. Collins était un modèle. L'ACPIR souhaite lui rendre hommage et inciter d'autres membres de la profession ou des personnes désireuses d'y accéder à suivre son exemple. C'est pourquoi elle a créé le Prix commémoratif Keith G. Collins. Ce prix est décerné de façon périodique à des membres de l'Association qui sont PAIR depuis au moins cinq ans et qui font carrière dans le domaine de l'insolvabilité et de la réorganisation. Les lauréats se démarquent par leur intégrité, leur courtoisie et leur engagement sans pareil, comme l'a fait M. Collins tout au long de sa carrière.

PARTIE 1 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent être membres en règle de l'ACPIR et respecter plusieurs critères :

- intégrité;
- courtoisie;
- professionnalisme;
- respect de leurs pairs;

- respect envers les autres;
- modestie;
- engagement envers la profession;
- volonté de partager leur savoir;
- implication au service de la collectivité.

PARTIE 2 – ÉVALUATION DES MISES EN CANDIDATURE

La personne qui présente la candidature doit montrer que le candidat satisfait aux critères énoncés à la partie 1 du présent formulaire. Elle doit s'efforcer de fournir **tous les renseignements généraux** sur le candidat et de préciser les raisons pour lesquelles sa mise en candidature devrait être examinée.

Pour s'assurer que toute l'information pertinente dans le cadre du processus a été recueillie, la personne qui présente ou appuie une candidature devrait envisager de communiquer **en toute confidentialité** avec les associés du candidat, son adjoint ou d'autres sources.

Le président et chef de la direction de l'ACPIR examinera chaque formulaire de mise en candidature pour s'assurer qu'il est complet. Les formulaires dûment remplis seront ensuite transmis au Comité de nomination aux prix et distinctions.

Le Comité de nomination se réunira pour discuter de toutes les mises en candidature. Au besoin, il pourrait communiquer avec la personne ayant présenté la candidature pour obtenir des précisions ou des renseignements supplémentaires.

Le Comité de nomination transmettra au conseil d'administration de l'ACPIR les dossiers de candidature qu'il aura retenus en lui recommandant de les approuver.

PARTIE 3 – PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Chaque mise en candidature doit être présentée sur un formulaire distinct. Les formulaires incomplets pourraient ne pas être examinés. **Si vous le pouvez, veuillez joindre au formulaire une photo du candidat.**

Veuillez remplir le présent formulaire en donnant le plus d'information possible afin d'aider l'ACPIR à déterminer si elle décernera ou non au candidat le Prix commémoratif Keith G. Collins. Les critères d'évaluation des candidatures sont énoncés à la partie 1. Tout matériel de soutien supplémentaire sera étudié uniquement s'il fournit une preuve indépendante que le candidat a accompli les réalisations mentionnées.

Veuillez faire parvenir le formulaire dûment rempli par la poste ou par courriel au :

Comité de nomination aux prix et distinctions de l'ACPIR

C.P. 1057 Gare de Toronto DOM Toronto, ON M5K 1P2

anh.Nguyen@cairp.ca

PARTIE 4 – PROFIL DU CANDIDAT

Candidat

Prénom :	Nom :
Titre(s) ou désignation(s) :	
Bureau :	
Titre du poste :	
Adresse :	
Téléphone (au travail) :	
Courriel :	

PARTIE 5 – RESPECT DES CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ

Pour chacune des sections qui suit, veuillez expliquer et illustrer par des exemples comment le candidat répond aux critères énoncés à la partie 1 et a montré qu’il possédait les caractéristiques associées à feu Keith G. Collins. Les sections ne sont pas présentées dans un ordre particulier. L’information que vous y fournirez aidera le Comité de nomination aux prix et distinctions et le conseil d’administration de l’ACPIR à évaluer l’admissibilité du candidat au Prix commémoratif Keith G. Collins.

*Veuillez joindre des feuilles supplémentaires au besoin. **Si vous le pouvez, ajoutez une photo du candidat.***

1. Le candidat fait preuve d’intégrité, de courtoisie et de professionnalisme :

2. Le candidat est respecté de ses pairs et est respectueux envers les autres :

3. Le candidat est modeste et il fait preuve d’un enthousiasme évident lorsqu’il s’agit de partager ses connaissances et d’agir comme mentor pour d’autres membres de la profession :

4. Le candidat fait preuve d'engagement envers l'avancement de la profession :

5. Autres commentaires (facultatif – p. ex., service à la communauté) :

PARTIE 6 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE PRÉSENTANT LA CANDIDATURE

Personne présentant la candidature :

Nom :	
Bureau :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Signature :	
Date :	